

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2024**

Conseil municipal du 22 février 2024

# Sommaire

Préambule	3
<b>1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET</b>	<b>4</b>
1.1. Le contexte macro-économique	4
1.2. Les dispositions de la loi de finance 2024 pour les collectivités territoriales	6
1.3. Les relations avec le territoire	7
1.4. Le contexte communal	7
<b>2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MANDAT AU TRAVERS DU BUDGET 2024</b>	<b>8</b>
2.1. Développer un service public moderne et proche	8
2.2. Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive	9
2.3. Agir pour l'environnement et la transition écologique	9
2.4. Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements	10
2.5. Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais	10
2.6. Être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes	10
<b>3. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>11</b>
3.1. Recettes de fonctionnement 2023 = + 5.77%	11
3.1.1. Les impôts et taxes (Chapitre 73)	11
3.1.2. Les dotations de l'Etat (Chapitre 74)	12
3.1.3. Autres produits courants dont tarification des services (chapitre 70)	12
3.1.4. Opération d'ordre (chapitre 042)	12
3.1.5. les chapitres 75 et 77 sont peu significatifs de part leur montant	12
3.2. Dépenses de fonctionnement	13
3.2.1. Charges à caractère général (chapitre 011)	13
3.2.2. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	13
3.2.3. Charges de personnel	15
<b>4. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT</b>	<b>17</b>
4.1. Les recettes propres	17
4.1.1. FCTVA	17
4.1.2. Subventions d'investissement	17
4.2. Les dépenses d'investissement	18
4.2.1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)	18
4.2.2. Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)	18
<b>5. LA GESTION DE LA DETTE</b>	<b>20</b>
5.1. La dette propre de la Ville	20
5.2. Les garanties d'emprunt	22
<b>6. LES GRANDS EQUILIBRES</b>	<b>23</b>
6.1. Les différents niveaux d'épargne	23
6.2. Le besoin de financement résiduel : le recours à l'emprunt	23
6.3. Capacité de désendettement	24
<b>7. LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>24</b>

# Préambule

## UNE ETAPE ESSENTIELLE DE LA VIE MUNICIPALE

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB) est la première étape de la procédure budgétaire préalable à l'adoption du budget primitif dans les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue de ce débat doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat s'appuie sur un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) dont le contenu est précisément défini par la réglementation.

Ainsi, ce rapport doit comporter :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, les engagements prévisionnels envisagés ainsi que les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette. On y trouvera rattachées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

Des éléments complémentaires sont produits pour les communes de plus de 10 000 habitants, à savoir la structure des effectifs, les dépenses de personnel (rémunérations, traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature). La durée effective du travail est précisée.

La loi de Programmation des Finances Publiques de 2018, qui ajoute la nécessité de transmettre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2312-1 du CGCT. Cette délibération fait l'objet d'un vote du DOB sur la base du ROB et fait apparaître la répartition des voix.

La transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires est faite au Préfet, à l'EPCI de rattachement et mise à disposition du public dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.

# 1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET

## 1.1. Le contexte macro-économique

### Contexte Mondial

En 2024, la croissance devrait s'établir à +2,4 % au niveau mondial et à + 0,8 % en France.

La part du commerce mondial dans le PIB mondial n'augmente plus depuis 2008, où elle avait atteint 64 %.

Bien que l'inflation régresse en France (2,4 % en 2024) et dans le monde (5 % en 2024), les incertitudes géopolitiques freinent le potentiel de croissance de l'économie mondiale.

Les politiques monétaires restrictives pourraient s'alléger progressivement mais le risque existe de divergences croissantes dans les politiques de baisse des taux menées par les banques centrales dans les différentes régions du monde.

À long terme, la fragmentation géoéconomique du monde pourrait conduire à des pertes potentielles de production.

La croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 2,4 % en 2024, contre 2,6 % en 2023, avec un retour à 2,6 % en 2025. Le ralentissement de l'économie a favorisé un recul de l'inflation par rapport aux niveaux atteints en 2022. Dans les pays du G20, l'indice médian des prix à la consommation (CPI) est passé de 7,7 % en juillet 2022 à 3,9 % en octobre 2023. Il faut s'attendre à une nouvelle baisse dans les mois qui viennent. L'inflation mondiale devrait se stabiliser à 5 % en 2024 et 3,9 % en 2025, contre 6,5 % en 2023 et 8 % en 2022. Mais il est toujours possible que des obstacles inattendus se dressent sur le chemin de la désinflation comme une nouvelle flambée des prix de l'énergie ou la persistance de fortes hausses des prix dans un certain nombre de pays. (Source KPMG)

### Contexte Européen

Depuis début novembre, c'est la dégringolade. Sur les marchés financiers, les taux d'intérêt obligataires des Etats connaissent un recul très marqué : ceux à dix ans de l'Italie sont passés de 5 % à 4 %, de la France de 3,5 % à 2,7 %, de l'Allemagne de 3 % à 2,2 %. De quoi apporter un vrai soulagement au financement des Etats, alors que les inquiétudes budgétaires se multipliaient.

La BCE reconnaît que l'économie de la zone euro est désormais « faible », en grande partie en conséquence de la hausse des taux d'intérêt. Il est donc urgent d'attendre. Car toute la question est de savoir si la BCE n'est pas allée trop loin dans son resserrement monétaire. (Source Banque Centrale Européenne BCE)

Loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 publiée au J.O du 30 décembre 2023:

### Contexte National

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

La loi met en œuvre la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu. (Source : La vie Publique)

Concernant la France, prévision de croissance de 0,8 % en 2024, au même niveau que 2023, et de 1,5 % en 2025, avec une décélération significative de l'inflation qui passerait de 5 % en 2023 à 2,4 % en 2024 et 1,7 % en 2025. En revanche, le taux de chômage devrait progresser un peu, de 7,3 % en 2023 à 7,6 % l'année prochaine et 7,7 % en 2025.

Concernant les politiques monétaires, on peut estimer que les banques centrales sont au maximum de ce qu'elles peuvent faire en matière de politiques restrictives. Mais la question est de savoir quand le mouvement de baisse des taux d'intérêt va s'amorcer et avec quelle ampleur. Les principales banques centrales ne commenceront pas à baisser leurs taux directeurs avant la mi-2024, pour les porter à des niveaux qui resteront néanmoins supérieurs à ceux observés au cours de la décennie précédente.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023.
- **Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros**, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

**La loi de finances pour 2024 fait de la transition écologique sa priorité**, en particulier concernant :

La rénovation de logements et de bâtiments privés comme publics (renforcement de MaPrimeRénov' pour accélérer les rénovations d'ampleur, aide MaPrimeAdapt' pour financer la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées...).

- Le verdissement du parc automobile (durcissement de la fiscalité applicable aux véhicules polluants, nouvelle taxe sur les concessions d'autoroutes et aéroportuaires, prolongation jusqu'en 2027 de la réduction d'impôt accordée aux entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés une flotte de vélos...).

### Contexte local

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Quatre communes du Maine-et-Loire font partie des 154 villes françaises supplémentaires placées récemment en « zone tendue » immobilière par le gouvernement. Il s'agit **d'Avrillé**, de Cholet, des Ponts-de-Cé et de Trélazé. Avec Angers, le nombre de municipalités du département classées dans cette catégorie est désormais de cinq.

L'Etat fait entrer des communes en « zone tendue » lorsque les tarifs des logements à l'achat ou à la location connaissent une forte hausse, risquant d'empêcher des habitants d'accéder à des habitations correspondant à leurs besoins. L'arrêté mentionnant les nouvelles communes concernées a été publié au Journal officiel, Pour libérer plus rapidement des terrains pour construire des logements collectifs, les plus-values immobilières foncières dans les zones tendues vont bénéficier d'un abattement temporaire.

Enfin, s'annoncent la réforme et la fin progressive (2023/2027) pour les EPCI (ALM) de la perception de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) remplacée par la compensation d'une fraction de TVA de l'Etat.

Par contre, la dynamique de cette fraction de TVA ne sera pas restituée individuellement.

En effet, l'article 5 du PLF 2023 organise le versement de cette fraction de TVA en deux parts :

- Une part individuelle et figée, égale à la somme des produits compensés (moyenne de CVAE encaissée entre 2020 et 2022 et moyenne des compensations de CVAE 2020 à 2022).

- Le solde entre la fraction de TVA et la part figée, s'il est positif, sera affecté à un fonds National de l'attractivité économique des territoires afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs, selon des modalités définies par décret.

## 1.2. Les dispositions de la loi de finance 2024 pour les collectivités territoriales

Le cadre national fixé par la loi de Finances est primordial pour la tenue des objectifs nationaux car les collectivités participent à près de la moitié de l'investissement dans le pays.

Les principales mesures susceptibles d'impacter le budget 2024 de la ville d'Avrillé sont les suivantes :

- La Loi de finances 2024 (LDF) prévoit une augmentation de la péréquation verticale :
  - **+ 140 M€ (+5.27%)** de la Dotation de Solidarité Urbaine(DSU)
  - Au titre de 2023, la commune d'Avrillé a touché 134 606€.
- **Stabilisation de la péréquation horizontale Le FPIC à 1 milliard d'€**
  - La commune d'Avrillé a touché 246 194€ à ce titre en 2023
- **Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 222.5 M€**
  - La commune d'Avrillé a touché à ce titre en 2023 1 463 313€

La LDF 2020 a étendu l'exonération de Taxe d'habitation sur les résidences principales à l'ensemble des ménages.

Le processus d'exonération sera le même que celui de la première phase, à savoir exonération par tiers applicable de 2021 à 2023.

**La suppression de la T.H. sera donc finalisée en 2023, mais demeure compensée.**

**Elle reste éligible pour les résidences secondaires.**

La revalorisation forfaitaire des bases locatives cadastrales sont revalorisées annuellement selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) calculé de Novembre N-1 à novembre N-2

**Il convient de noter que cet indice basé sur l'inflation constatée sera revalorisé de 3.9%.en 2024 après +7.1% en 2023.**

**Le gouvernement, conscient de la période d'instabilité géopolitique ainsi que de l'inflation extrêmement élevée, permet ainsi aux communes de bénéficier de ces taux afin d'augmenter leur produit fiscal et de limiter les impacts sur les budgets territoriaux.**

L'effort se concentre sur les seuls propriétaires de foncier bâti ainsi que sur le foncier bâti des entreprises.

En matière de financement, la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR) ainsi que le Fonds d'Aide à l'Investissement Local (DSIL) sont maintenus.

De plus, un Fonds d'accélération écologique dans les territoires appelé « fonds vert » a été renforcé à hauteur de 2.5 Md€, destiné à soutenir les projets de transition écologique des territoires et notamment :

- **La performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...)**
- **L'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation),**
- **L'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des Zones à Faible Emission,...)**

« Budgets verts »

Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une annexe: « Impact du budget pour la transition écologique » (**annexe au Compte Administratif 2024 des communes**)

- Présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

« Dette verte »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57 et qui le décident, d'une annexe « État des engagements financiers concourant à la transition écologique »
- Évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette « dette verte » dans la dette totale

Les modalités d'application du présent article seront précisées par décret

### 1.3. Les relations avec le territoire

La communauté urbaine garde le cap des grands chantiers en cours ainsi que le projet de territoire :

Nouvelle ligne de tramway en circulation, Angers Cœur de Maine, le territoire intelligent, la rénovation urbaine des quartiers, en initiant de nouveaux tel que celui d'accompagner la transition écologique, renforcer l'attractivité du territoire Angevin, fonder le vivre ensemble sur la citoyenneté et le lien social.

L'attractivité et le dynamisme de la métropole profite aux communes membres

### 1.4. Le contexte communal

**Le compte administratif 2023 voté en juin dernier rappelle la gestion saine des finances de la Ville.** Ainsi, La Ville d'Avrillé a pu faire face au contexte particulier de l'inflation 2022/2023 générale, de la crise du prix de l'énergie qui sera encore prégnante en 2024.

Désormais, la Ville doit poursuivre sa politique de développement et répondre aux attentes de la nouvelle population en matière de services publics. Elle a su se doter de technicité en interne progressivement depuis dès 2021- 2022.

Dans ce contexte, les projections 2024 devront de nouveau répondre à tous les enjeux et aux orientations budgétaires de l'année.

## 2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MANDAT AU TRAVERS DU BUDGET 2024

La vie municipale est aujourd'hui de plus en plus impactée par un contexte institutionnel et budgétaire mouvant et donc incertain, qui modifie régulièrement ses missions et particulièrement ses ressources.

Cette réalité exige de la collectivité à la fois rigueur et agilité dans la gestion de ses moyens pour continuer à agir avec pertinence là où les administrés en ont le plus besoin.

C'est dans ce cadre que s'effectue cette préparation budgétaire 2024, en cohérence avec les objectifs politiques de la municipalité, construits autour de 6 axes d'intervention :

- Développer un service public moderne et proche
- Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive
- Agir pour l'environnement et la transition écologique
- Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements
- Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais
- Être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes

Ils s'appuient sur deux enjeux majeurs en réponse aux attentes des Avrillais : offrir un service public de qualité aux Avrillais et investir pour moderniser la ville de façon équilibrée et durable.

### 2.1. Développer un service public moderne et proche

La collectivité a engagé dès 2020 une mutation importante de son fonctionnement interne pour apporter un service public toujours plus efficace.

Cette volonté passe d'abord par un travail plus transversal entre les directions, impulsé par les managers et qui pourra notamment s'appuyer sur une refonte des systèmes d'informations en cours associée à un volet formation important pour les agents. Une attention particulière est portée au quotidien des agents et à la qualité de la relation aux usagers.

A ce titre et pour mieux accompagner les Avrillais dans leurs démarches, l'Espace Joséphine Baker offre une aide personnalisée de proximité dans de bonnes conditions d'accueil (espaces de confidentialité, conseils informatiques, suivi social, séances d'inscriptions aux services municipaux...).

La participation des citoyens à des projets d'intérêt collectif (l'élaboration du Plan Vélo 2024-2026, par exemple) sera renforcée en 2024 et intensifiée d'ici la fin du mandat.

Informier, expliquer, co-construire : c'est dans cet esprit que la municipalité poursuivra ses efforts pour favoriser le lien avec les habitants et améliorer l'accès aux services publics.



## 2.2. Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive

La municipalité entend poursuivre son engagement au bénéfice de la vitalité des associations locales, à l'image de la programmation estivale « Avrillé l'été », de la continuité de l'événement associatif « Place des Assos » ou de « O'Grand Air ».

La mise en lumière des acteurs associatifs et le partenariat avec les habitants comme avec le tissu économique seront soutenus par la collectivité.

Outre les subventions, le soutien aux initiatives nouvelles se poursuivra. Les actions telles que « Place des Savoirs », la dynamique Sport Santé ou encore les dispositifs à vocation éducative et citoyenne seront encouragées.

Pour accompagner cet élan, les infrastructures feront l'objet d'une attention particulière, avec la poursuite de la rénovation de certains complexes et l'engagement de nouveaux projets ambitieux.

Attendue par de nombreux habitants et partenaires, la reconstruction de l'espace Lino Ventura est sur les rails pour une ouverture en 2026.

Sur le plan culturel, la programmation du centre Brassens fera l'objet d'un soin particulier pour renforcer son attractivité et accueillir de nouveaux publics.

Toujours sur le plan culturel, une nouvelle médiathèque, actée elle aussi, sera livrée fin 2025.

Ces deux réalisations indiquent la volonté forte de la municipalité de renforcer l'attractivité de la commune et son rayonnement.

## 2.3. Agir pour l'environnement et la transition écologique

Au cœur de toutes les politiques municipales, l'écologie s'inscrit comme un fil rouge des actions de la collectivité. La première des exigences concerne les propres interventions des services municipaux dans la ville.

Le diagnostic en matière de gestion différenciée lancée fin 2021 permettra en 2024 de définir de nouvelles modalités d'entretien et de plantation pour tous les espaces verts. Un vaste plan d'interventions sera mis en œuvre en 2024 sur de nombreux secteurs paysagers et alors que le patrimoine de la ville s'étend au gré de son urbanisation.

Les actions de communication et de sensibilisation seront développées auprès des habitants et des agents (O' Grand Air, ateliers dans les écoles et les accueils de loisirs...). En interne, un plan d'actions sera conduit pour améliorer les pratiques de l'ensemble des services municipaux.

De plus, la municipalité va mettre en place une brigade d'intervention rapide afin de palier plus rapidement le nettoyage et les désordres constatés sur la voie publique et qui nuisent à la propreté de la Ville.

Cette ambition se retrouve également dans la politique d'aménagement de la ville, avec des exigences importantes envers les promoteurs, les aménageurs et les architectes. La végétalisation des ilots (prioritairement de pleine terre), le respect des zones paysagées existantes ou encore la construction de bâtiments durables (peu énergivores, matériaux décarbonés) sont privilégiés.

## 2.4. Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements

Avrillé connaît des mutations urbaines importantes : cœur de ville, Plateau Mayenne, Le Pré, Bois du Roy... Au-delà des constructions, il convient d'accompagner ces évolutions pour préserver l'identité d'Avrillé, maintenir une qualité de vie remarquable à tous les habitants et développer l'attractivité de la ville au sein de la communauté urbaine.

Le centre-ville en est un élément vital. La Place Jacques Chirac et la Place Saint-Gilles sont les deux emblèmes de cette vie urbaine renouvelée autour d'espaces largement végétalisés, carrefours de nombreux usages (commerces, services, transports, culture, services publics...). En 2024/2025, les nouveaux logements et commerces à l'architecture soignée seront accompagnés dès leur sortie de terre d'équipements importants, tels que l'espace de santé, et l'avancée de nouvelles voies mêlant tout type de mobilité.

Le Plateau de la Mayenne restera bien évidemment au cœur des préoccupations en 2024, avec le nouveau Lycée des Buissonnets et des programmes immobiliers. La Ville entend affirmer son souci de faire de ce nouveau quartier un lieu de vie à l'esprit 100 % Avrillais. Il s'agit de développer les équipements et lieux publics, la vie commerciale et économique, et bien-sûr des connexions de qualité avec les autres quartiers de la ville. Un engagement fort sera respecté : plus de 50 % du Plateau de la Mayenne sera végétalisé au terme de son aménagement.

A l'image de ces deux quartiers et des nouveaux équipements déployés, 2024 sera une année charnière pour façonner le nouveau visage d'Avrillé et le valoriser au-delà des frontières communales.

## 2.5. Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais

L'accompagnement social et la médiation seront encore renforcés en 2024, à l'Espace Joséphine Baker.

La labellisation France Service est en cours de demande auprès de l'Etat.

L'accent sera mis sur la lutte contre l'isolement avec le déploiement de nouveaux services pour la mobilité et l'entraide au quotidien tel que les déplacements solidaires, ou bien encore l'aide aux outils numériques.

Pour préserver le bien-vivre ensemble, la sécurité est un axe important du projet municipal. Après le recrutement d'un 6<sup>e</sup> policier municipal à l'été 2021 après s'ajouteront la montée en puissance du dispositif Voisins Vigilants et Solidaires et surtout, le développement du réseau de caméras de vidéo-surveillance dans la ville. Avec l'Etat et les autres partenaires, la lutte contre les incivilités quotidiennes (dépôts sauvages, dégradations, vols...) sera renforcée en parallèle des actions pour la sécurité de tous les usagers de la route.

A ce titre, au-delà de la sensibilisation et de la répression, la municipalité est à l'écoute des Avrillais pour adapter les conditions de circulation (vitesse, visibilité, accessibilité...) aux réalités constatées. Un travail particulier sera mené pour poursuivre la rénovation des trottoirs, améliorer la sécurité aux entrées d'établissements scolaires ou encore réduire la vitesse notamment sur le Plateau de la Mayenne.

## 2.6. Être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes

Le Relais Petite Enfance (RPE) poursuivra son développement en 2024 avec un accompagnement personnalisé des parents et des professionnels. Le projet d'ouverture d'un nouvel établissement municipal d'accueil des jeunes enfants (33 places) en cœur de ville va prochainement entrer dans une phase opérationnelle.

Les écoles doivent aussi poursuivre leur modernisation afin d'offrir un cadre de vie scolaire optimal pour les

Dans les prochaines années, tous les établissements scolaires publics feront l'objet d'importantes interventions d'amélioration (aires de jeux, accessibilité, sécurisation, gros entretien...).

Comme en 2023, le service apporté aux familles en matière d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sera ouvert au plus grand nombre (sans limitation) afin de répondre aux besoins des parents, la reprise du CLSH des 6-12 ans à rencontrer un grand succès. La municipalité poursuivra la mise à disposition d'éducateurs sportifs dans le milieu scolaire, ainsi que la proposition d'animations culturelles avec le Centre Brassens.

Après des adolescents et jeunes adultes, l'effort important de médiation sera développé avec de nouvelles animations dans les quartiers. Engagée en 2021, la formalisation des relations entre la ville et les partenaires locaux tels que la MJC entrera dans une phase opérationnelle avec une nouvelle répartition des actions (animations, sensibilisations, actions citoyennes...).

Enfin, un nouvel espace de glisse dans le parc Brassens verra le jour en 2024. Cet équipement imaginé et co-construit avec un groupe de jeunes désormais constitué en association.

***« Ce programme est ambitieux et réaliste. Il s'inscrit dans un programme de mandat assumé. Il repose sur des orientations budgétaires qui s'appuient sur des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des équilibres structurels préservés, et sur un volume d'investissement nécessaire pour permettre un développement de la ville et de ses équipements au profit de tous les Avrillais, et ce sans augmentation des taux de fiscalité. »***

## 3. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

### 3.1. Recettes de fonctionnement 2024 = + 5.77%

Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble & propositions BP 2024									
Chap.	Recettes	BP 23 Propositions des services	BS + D.M + AS	BP Total	Réalisé	disponible	% dispo sur BP Total	Propositions des services BP 2024	% BP 2024/2023
0 0 2	Excédent de fonctionnement reporté		6 846 890,74	6 846 890,74	6 846 890,74	-	-		
0 13	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00	51 815,22	- 26 815,22	-107,26%	175 000,00	600,00%
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 500,00		310 500,00	301 859,49	8 640,51	2,78%	325 000,00	4,67%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 185 000,00		1 185 000,00	1 495 295,22	- 310 295,22	-26,19%	1 455 750,00	22,85%
73	Impôts et taxes	1 626 000,00		1 626 000,00	1 679 844,00	- 53 844,00	-3,31%	1 660 000,00	2,09%
731	Fiscalité Locale	12 374 000,00		12 374 000,00	12 111 664,80	262 335,20	2,12%	12 646 000,00	2,20%
74	Dotations, subventions et participations	2 730 000,00	28 000,00	2 758 000,00	2 722 715,65	35 284,35	1,28%	2 817 507,00	3,21%
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00		28 000,00	86 769,80	- 58 769,80	-209,89%	75 020,00	167,93%
77	Produits exceptionnels	10 000,00		10 000,00	26 524,28	- 16 524,28	-165,24%	10 000,00	0,00%
78	Reprise sur provisions							180 000,00	
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>18 288 500,00</b>	<b>6 874 890,74</b>	<b>25 163 390,74</b>	<b>25 323 379,20</b>	<b>- 159 988,46</b>	<b>-0,64%</b>	<b>19 344 277,00</b>	<b>5,77%</b>

#### 3.1.1. Les impôts et taxes (Chapitre 73)

- Comme précédemment indiqué les recettes fiscales vont augmenter de quelques 300 000€ par rapport au BP 2023 sous l'effet des + 3,9% d'augmentation des bases fiscales.
- Les droits de mutation, quant à eux, évoluent de +7% en moyenne annuelle et sont perçus au moment du transfert de propriété lors de la vente d'un bien immobilier. Le secteur immobilier connaît une crise actuellement, il est donc prudent d'inscrire, en 2024, la somme de 660 000€ contre 800 000€ en 2023.

- Les autres recettes restent stables pour 2024 :
  - Attribution de compensation d'ALM
  - FPIC (ALM)
  - Taxe locale sur la consommation finale d'électricité
  - Taxe locale sur la publicité Extérieure.

**BP 2024** : +5.77% par rapport au BP 2023, sont essentiellement prévus par la hausse des bases fiscales.

### 3.1.2. Les dotations de l'Etat (Chapitre 74)

- Ce chapitre connaît aussi une augmentation de **3.21% soit + 87 507€**

Cette progression des recettes de ce chapitre s'explique par:

- L'augmentation de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF)
- La Dotation Nationale de Péréquation
- Les subventions de la CAF avec la bonification du CTG (Contrat Territorial Global).

**BP 2024** : Le projet de loi de finances 2024 de l'Etat prévoit donc une augmentation de diverses dotations. Les prévisions 2024 sont inscrites prudemment au niveau de ce chapitre.

### 3.1.3. Autres produits courants dont tarification des services (chapitre 70)

- Ce chapitre prévoit une augmentation de +22.85% soit + 270 750€

Une prévision 2024 à 1 455 750€ semble logique au vu du réalisé 2023 (1 495 295.22€) sous réserve de crises ou d'événements significatifs.

**BP 2024** : Des inscriptions sincères sont portées à ce chapitre.

### 3.1.4. Opération d'ordre (chapitre 042)

Dans ce chapitre, figurent les recettes des travaux en régie qui permettent de valoriser les travaux des agents des services techniques assimilables à des travaux d'investissement.

- Cela entre dans les recettes de fonctionnement et bonifie l'autofinancement de la collectivité, elles deviennent ensuite des dépenses d'investissement.
- Quelques **287 000€** apparaissent cette année par rapport au BP 2022 fixé à 10 350€.

- Pour 2024 la prévision s'établit à **325 000€**

### 3.1.5. les chapitres 75 et 77 sont peu significatifs de par leur montant

## 3.2. Dépenses de fonctionnement 2024 : + 5.77%

Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble & propositions BP 2024									
Chap.	Dépenses	BP 23 Propositions des services	BS + D.M + AS	BP Total	Réalisé	disponible	% dispo sur BP Total	Propositions des services BP 2024	% BP 2024/2023
0 11	Charges à caractère général	4 250 000,00	564 350,00	4 814 350,00	4 126 909,77	687 440,23	14,28%	4 525 844,00	6,49%
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	8 900 000,00	400 000,00	9 300 000,00	9 128 289,05	171 710,95	1,85%	9 870 000,00	10,90%
0 14	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00	2 008,00	992,00	33,07%	2 000,00	-33,33%
0 23	Virement à la section d'investissement	1 115 500,00	2 939 710,00	4 055 210,00	0,00		0,00%	1 204 448,00	7,97%
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre secti	1 800 000,00	400 000,00	2 200 000,00	1 862 377,23	337 622,77	15,35%	1 600 000,00	-11,11%
65	Autres charges de gestion courante	2 100 000,00	116 250,00	2 216 250,00	1 815 055,96	401 194,04	18,10%	2 041 985,00	-2,76%
66	Charges financières	110 000,00	5 000,00	115 000,00	97 387,31	17 612,69	15,32%	90 000,00	-18,18%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00	683,25	9 316,75	93,17%	10 000,00	0,00%
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>18 288 500,00</b>	<b>4 425 310,00</b>	<b>22 713 810,00</b>	<b>17 032 710,57</b>	<b>1 625 889,43</b>	<b>7,16%</b>	<b>19 344 277,00</b>	<b>5,77%</b>

Comme les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement augmentent de **+ 5.77%**

Il est cependant difficile de comparer les années les unes avec les autres tant l'évolution des charges est sensible aux contextes du moment.

### 3.2.1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ces dépenses constituées des achats de fournitures, carburants, de l'énergie, de prestations de services ou encore de frais de formation ou de déplacement, ont logiquement subi une forte inflation en 2023.

- Le BP 2024 est porté à **+ 6.49% soit + 275 844 €**

Déjà prégnante en 2022/2023 l'inflation demeure soutenue mais la tendance 2024 serait à la baisse (prévision de l'inflation 2024 = 2.4% contre 4.9% en 2023)

Ce chapitre est donc abondé des effets estimés de cette dernière.

Des mesures sur l'énergie sont déjà prises et la rationalisation des locaux de la collectivité ainsi que les bonnes pratiques énergétiques sont en développement visant à absorber une partie des coûts.

C'est un changement de comportement qui est initié et cela de manière pérenne.

Cela impacte les agents de la commune mais aussi les habitants (fermeture de salles).

Cette baisse de l'inflation devrait bénéficier aux finances de la collectivité de manière générale.

**BP 2024 : + 6,49% sur BP 2023 à services constants.**

### 3.2.2. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités aux élus de la collectivité, les subventions d'équilibre des budgets annexes CCAS = 266 985€ - Multi-Accueil = 264 870€ - Réserves Foncières et SIRI ainsi que le soutien financier aux associations locales

- Les indemnités aux élus selon l'article Article L2123-24-1-1 du CGCT

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Nom Prénom	Fonction	Brut annuel 2023
HOUSSIN-SALVETAT Caroline	Maire	43 801,74 €
CROS Severine	Adjoint au maire	14 265,00 €
DE SINGLY Marc	Adjoint au maire	14 265,00 €
GUEMAS GALLARD Agnès	Adjoint au maire	14 265,00 €
HALLIGON Jean	Adjoint au maire	14 265,00 €
LUCAS Patrice	Adjoint au maire	14 265,00 €
PINON Herve	Adjoint au maire	14 265,00 €
POIROUX Philippe	Adjoint au maire	14 265,00 €
RAULT Mangala	Adjoint au maire	14 265,00 €
BERGUE Magali	Adjoint au maire	9 806,49 €
LEBOEUF Guylène	Conseiller municipal délégué	1 501,56 €
VERGER Michel	Conseiller municipal délégué	1 501,56 €
BAILLIF APPLINCOURT Sophie	Conseiller municipal	375,36 €
BOLO PHILIPPE	Conseiller municipal	375,36 €
BOURSIN Mélanie	Conseiller municipal	375,36 €
CESBRON Catherine	Conseiller municipal	375,36 €
CHEVROTIN Dannièle	Conseiller municipal	375,36 €
COSSERON Jean-Claude	Conseiller municipal	375,36 €
DE VERNEUIL Alix	Conseiller municipal	375,36 €
DELETRE Alain	Conseiller municipal	375,36 €
FOGANG Louis	Conseiller municipal	375,36 €
FOUCAULT Michel	Conseiller municipal	375,36 €
GUETTIER Céline	Conseiller municipal	375,36 €
LE HO Maud	Conseiller municipal	375,36 €
LE MONNIER Regine	Conseiller municipal	375,36 €
LEMOINE-MAULNY Estelle	Conseiller municipal	375,36 €
RAT Annie	Conseiller municipal	375,36 €
SANTINHO Florian	Conseiller municipal	375,36 €
TROCHUT Céline	Conseiller municipal	375,36 €
VANBREMEERSCH Augustin	Conseiller municipal	375,36 €
VARLIN François	Conseiller municipal	375,36 €
VIAUD Laurent	Conseiller municipal	375,36 €
RAFFENEAU Hind	Conseiller municipal	277,57 €
MORAIN Danielle	Conseiller municipal	97,68 €
BOULANGEOT Franck	Conseiller municipal	0,00 €

Les dossiers de demande de subvention 2024 ont fait l'objet d'une étude approfondie afin de vérifier les capacités financières de chaque association.

Ainsi, un état des lieux a été réalisé par le biais d'une enquête adressée à l'ensemble des associations Avrillaises. Ce travail a permis d'identifier les points de tension à prendre en considération sur le plan financier, organisationnel et humain.

- Au plus près des associations depuis le début de la crise, la Ville poursuivra son soutien au plus près des besoins constatés durant l'année 2024.

A noter, le renouvellement des conventions pluriannuelles avec les associations Pouce Poucettes et MJC seront l'occasion de structurer ces partenariats dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, en cohérence avec l'ambition municipale.

**BP 2024 : -2,76% compte tenu du réalisé 2023.**

### 3.2.3. Charges de personnel

Nous restons dans un contexte contraint budgétairement et les efforts en matière de maîtrise de la masse salariale restent une priorité.

- En 2024 l'évolution de la masse salariale est en partie due :
  - Aux mécanismes imposés par le statut avec le phénomène de « glissement, vieillesse, technicité » ou les décisions de l'état tel que l'attribution de 5 points d'indices supplémentaires à l'ensemble des agents publics.

La volonté de la collectivité est d'améliorer les conditions de vie des agents dans une période d'inflation forte. Cela se traduit par la mise en place d'une dotation au choix des agents de bénéficier de titres restaurants d'une valeur faciale quotidienne de 7.50€, ainsi que d'une action sur la santé en élevant à 17€ net mensuel la participation employeur aux bénéfices des agents pour l'assurance du risque « santé »

### Structure des charges de personnel

Dépenses de personnel	BP 2024
Rémunérations Titulaires	4 500 400 €
Rémunérations non titulaires + apprentis	991 000€
NBI + Supplément familial	114 500€
Régime indemnitaire	887 500€
Charges sociales sur salaire	2 887 800€
Autres charges de personnel	488 800€
<b>Total</b>	<b>9 870 000€</b>

## Etat des effectifs budgétaires et pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2024

EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS BUDGETAIRES			EMPLOIS POURVUS		
	Temps Complet	Temps non complet	Total Equivalent temps plein	Titulaires	Non-titulaires	Total
EMPLOIS FONCTIONNELS	2	0	2	1	1	2
FILIERE ADMINISTRATIVE	70	0	70	48,4	5	53,4
FILIERE TECHNIQUE	77	31	103,21	70,00	10,66	80,66
FILIERE SOCIALE	5	9	12,03	8,74	1,86	9,7
FILIERE SPORTIVE	6	1	6	4	1	5
FILIERE CULTURELLE	5	0	5	3,8	0	3,8
FILIERE ANIMATION	16	15	27,61	21,07	1	22,07
FILIERE POLICE MUNICIPALE	8	0	8	6	0	6
Emplois non cités *	9	7	13,46	0	5	5
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>63</b>	<b>247.31</b>	<b>163,01</b>	<b>25,52</b>	<b>187,63</b>

\* Les emplois non cités sont les apprentis, les services civiques, les contrats de projet, les parcours emploi compétence et les recenseurs

\* Durée effective du travail : 1607 h par agent à temps plein.

Le nombre d'emploi pourvu dans la collectivité n'a que faiblement augmenté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (5 ETP) essentiellement dans la filière technique. Cela s'explique par une augmentation de l'activité dû aux évolutions des missions des agents en lien avec l'évolution de la collectivité.

## Etat des emplois permanents pourvus, par catégorie professionnelle

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Effectifs au 1er janvier 2024	17	27,9	137,73	182,63

Le nombre d'emploi permanent dans la collectivité est stable puisqu'en 2023 il s'élevé à 183,61 équivalent temps plein et qu'il s'établit à 182.63 ETP pour l'année 2024.

**BP 2024** : +10,90% soit + 970 000€ qui correspondent à :

- GVT pour 1.8% personnel
- Aux mesures prises pour améliorer et préserver le pouvoir d'achat des agents (Tickets restaurant + participation à la complémentaire santé)
- Effet année pleine des mesures gouvernementales de 2023 + nouvelles dispositions (5 points d'indice)



## 4. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

### 4.1. Les recettes propres

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement et les recettes d'investissement.

#### 4.1.1. FCTVA<sup>1</sup>

Le FCTVA est une dotation versée par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car non assujettis à la TVA en qualité d'autorités publiques. Il constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement et est perçu, pour Avrillé avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation de l'investissement.

Cette recette est maintenant automatisée et représente 16,404 % pour les dépenses réalisées depuis le 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Par exception, ce taux est de seulement 5,6 % pour de nouvelles dépenses devenues éligibles (fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

**BP 2024** : Estimation à 290 000€ selon les dépenses d'investissement réalisées durant l'année civile 2023.

#### 4.1.2. Subventions d'investissement

Des recherches de financement sont opérées dès que possible afin de minimiser les coûts. Les dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) soutiennent notamment tous les projets d'équipement sportif et scolaires et seront sollicitées dès que possible.

Un soutien exceptionnel de l'Etat à l'investissement local est mis en place afin de relancer l'économie. La Ville s'inscrit dans cet élan en anticipant ses dépenses notamment d'entretien du patrimoine bâti.

Enfin, un travail actif de recherche de financements publics, privés est mis en œuvre pour les grands projets du mandat. (Médiathèque et reconstruction de la salle Lino Ventura)

**BP 2024** : Inscription des subventions déjà notifiées (reportées) et inscription de nouvelles subventions pour la Médiathèque et la salle Lino Ventura à venir (DRAC et Région et Etat (DSIL) 1 M€)

<sup>1</sup> FCTVA : fonds de compensation de la TVA  
Accusé de réception en préfecture  
049-214900151-20240222-DEL\_2024\_002-BF  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

## 4.2. Les dépenses d'investissement

### 4.2.1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Il est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés politiques d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais de réalisation de chaque étape.

**Aussi, en 2024, la commune complètera son plan pluriannuel d'investissement qui déclinera l'ensemble des opérations d'équipement prévu pour un cycle d'investissement calé sur la mandature.** Toutefois, plusieurs types d'investissements peuvent être distingués : les investissements courants, ceux de longue durée et les projets du mandat :

S'agissant des projets du mandat, les priorités pour 2024 sont la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels les Avrillaises et les Avrillais ont une forte attente :

- Réalisation d'un espace de glisse dans le parc Brassens
- Construction d'une médiathèque
- Reconstruction de l'espace Lino Ventura

L'année 2024 va connaître le début de tous ces travaux qui seront livrés à l'été 2024 pour l'espace de glisse, fin 2025 pour la Médiathèque et en 2026 pour l'espace Lino Ventura.

L'avancée de ces projets déjà engagés permettra de définir prochainement leur plan de financement individualisé (dépenses et recettes).

### 4.2.2. Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un investissement donné. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par année civile des crédits de paiement.

Cet instrument de pilotage financier accroît la visibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits en fin d'année et évite le risque de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation de l'emprunt par anticipation.

**En 2023, trois AP/CP ont été créées :**

- Médiathèque
- reconstruction salle Lino Ventura
- Programme Ad'Ap accessibilité des bâtiments publics (fin en 2024)

**En 2024, trois nouvelles AP/CP s'y ajoutent :**

- Evolution/Extension du Centre Technique Municipal
- Delaune décarboné
- Transitions écologiques et sobriété énergétique

Les projets du mandat pluriannuels 2021-2026 seront gérés soit en opérations quand la durée des travaux n'excède pas une année (programmes récurrents) et sous forme d'AP/CP quand les réalisations nécessitent plus d'une année.

**Plan Pluriannuel d'investissement/plannification budgétaire  
2024/2027**

	2023	2024	2025	2026	2027	Total de l'opération
AP/CP Construction d'une Médiathèque OP 455	450 000 €	2 000 000 €	4 200 000 €	200 000 €		6 850 000 €
AP/CP Reconstruction de la salle Lino Ventura OP 456	300 000 €	1 000 000 €	3 650 000 €	234 000 €		5 184 000 €
AP/CP Delaune décarboné	- €	1 153 000 €	420 000 €	1 650 000 €	- €	3 223 000 €
Extension de la salle de Gym		15 000 €	50 000 €	900 000 €		965 000 €
Réfection de la toiture Delaune (compris Photovoltaïque)		450 000 €	300 000 €			750 000 €
Implantation d'une ferme solaire			20 000 €	500 000 €		520 000 €
Réfection des couverture des terrains 1 & 2 de Tennis			50 000 €	250 000 €		300 000 €
Réfection du terrain synthétique		500 000 €				500 000 €
Réfection du terrain synthétique (Eclairage du Terrain)		100 000 €				100 000 €
Local Foot & Salle de réunions - Remplacement des menuiseries et création ouverture		25 000 €				25 000 €
Remplacement du Poste Haute Tension		63 000 €				63 000 €
AP/CP Transition écologique et sobriété énergétique	- €	286 000 €	675 000 €	1 222 000 €	1 800 000 €	3 983 000 €
Rénovation Thermique du GS Piaget		50 000 €	50 000 €	1 100 000 €	1 800 000 €	3 000 000 €
Salle Hélène Boucher : Remplacement du mode de Chauffage		4 000 €	200 000 €			204 000 €
Salle Marie Paradis : Installation de panneaux solaires		20 000 €	180 000 €			200 000 €
Végétalisation des cours d'école (St Ex en 2024 et Aérodrôme en 2025)		110 000 €	150 000 €			260 000 €
Installation d'une GTC sur les bâtiments de la Ville		25 000 €	25 000 €	25 000 €		75 000 €
Réalisation des Audits Energétiques des Bâtiments de la Ville		50 000 €	50 000 €	50 000 €		150 000 €
Acquisition de véhicules électriques		20 000 €	20 000 €	40 000 €		80 000 €
CTM : Equipement de bornes de recharge		7 000 €		7 000 €		14 000 €
AP/CP Evolution/Extension du Centre Technique Municipal	- €	80 000 €	80 000 €	1 280 000 €	1 300 000 €	2 740 000 €
Programme + Maitrise d'Œuvre		80 000 €	80 000 €	80 000 €		240 000 €
Travaux				1 200 000 €	1 300 000 €	2 500 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>750 000 €</b>	<b>4 519 000 €</b>	<b>9 025 000 €</b>	<b>4 586 000 €</b>	<b>3 100 000 €</b>	<b>21 980 000 €</b>

*L'ensemble de ces montants sont estimatifs*

Outre ce PPI, il convient d'y rajouter les dépenses d'investissement 2024 classées par politiques publiques :

<b>Transition écologique</b>	Aménagement voirie et espaces verts	869 900,00 €
	Batiments divers Rénovation	529 800,00 €
	Verdissement des équipements Matériel des services	573 003,00 €
<b>Vie associative/ culture et sports</b>	Equipements sportifs	266 000,00 €
	Equipements culturels	133 380,00 €
<b>Citoyenneté</b>	Budget participatif	121 500,00 €
<b>Education</b>	Groupes Scolaires/enfance	262 700,00 €
<b>Sécurité</b>	Déploiement du numérique	319 000,00 €
	Déploiement de la Vidéoprotection	85 000,00 €
<b>Actions intercommunales</b>	Participation ZAC	1 200 000,00
	Participation voirie SIEMML, ALM ...	505 000,00
	Divers	120 500,00
<b>Finances</b>	Remboursement capital emprunts	490 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 475 783,00 €</b>

## 5. LA GESTION DE LA DETTE

### 5.1. La dette propre de la Ville

La Ville d'Avrillé n'a pas d'emprunts en devises ni d'emprunts structurés. Le taux moyen de ses emprunts est de 1,62% pour une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois.

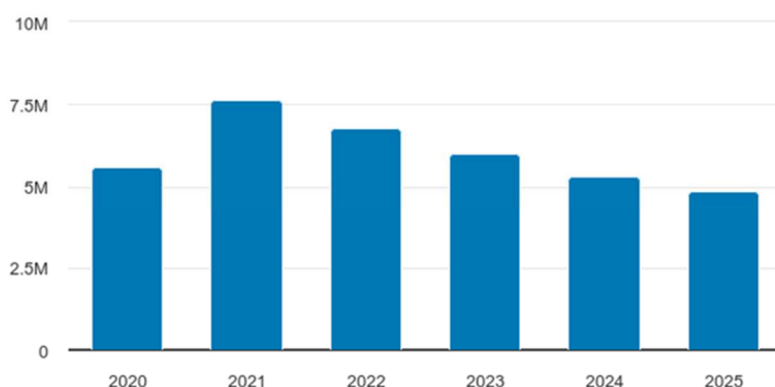
Au 01 janvier 2024, l'encours de la dette de la commune s'établira à 5 324 003.40 €, et se répartira ainsi :

- Emprunt à taux fixe : 92,06 %
- Emprunt à taux variable : 7,94%

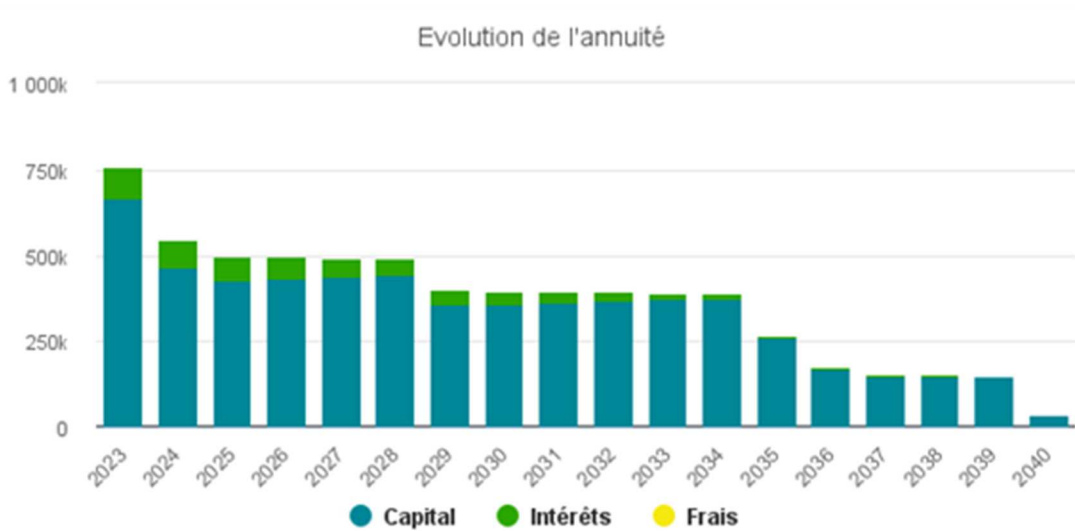
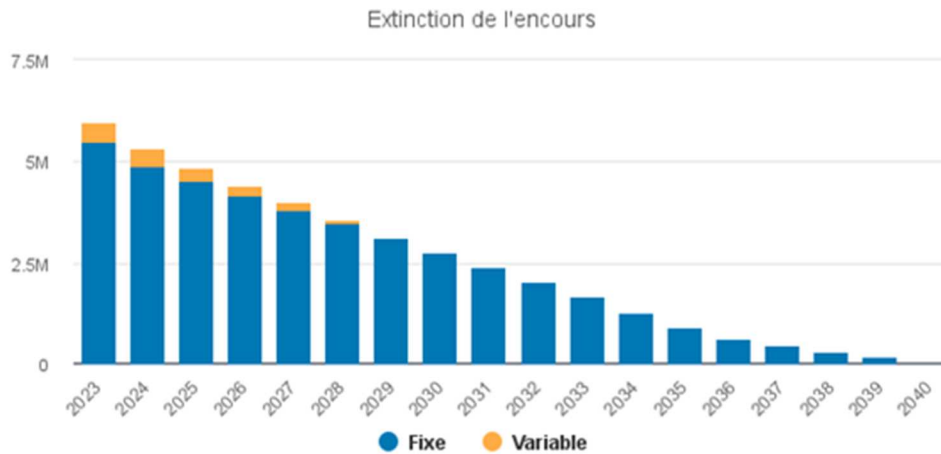
Comparativement à la moyenne de la strate, Avrillé conserve une dette maîtrisée et bien en deçà de ses homologues avec un encours de dette par habitant, au 01 janvier 2024, estimé à 352 € contre 800 € en moyenne nationale de la strate en 2022 (source DGCL 2022).

#### Détail des prêteurs

Prêteurs	au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	2024 Part sur total
Société générale	2 437 500	45,78%
Crédit agricole	1 508 605,70	28,34%
La Banque postale	1 377 897,70	25,88%
<b>TOTAL encours de dettes</b>	<b>5 324 003</b>	<b>100%</b>



Evolution de l'encours de dette depuis 5 ans en début d'exercice



- A noter ci-dessus la baisse de l'annuité d'emprunt entre 2023 à 2024, cette baisse vient de l'extinction de 3 emprunts en 2023. Au Total, l'extinction de la dette s'élève à plus de 7 M€ sur la période 2020/2023.
- Pour une valeur initiale de 7 millions d'euros la collectivité, sans alourdir son annuité, pourrait emprunter pour environ 7.5M€ aux taux actuels. Cela pourra permettre le financement des AP/CP en 2024/2025 avec un lancement de consultation d'emprunt à la fin du premier semestre 2024.

## 5.2. Les garanties d'emprunt

Il s'agit d'un contrat par lequel la Ville d'Avrillé s'engage, en cas de défaillance de l'emprunteur, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

Les garanties d'emprunts pour le logement social sont hors champ de la Loi Galland qui s'impose aux collectivités locales. Elles ne sont pas prises en compte ni dans le calcul du ratio (Galland) du plafonnement du risque budgétaire ni pour le calcul du ratio de la division du risque au profit d'un même débiteur public ou privé (ratio de la division du risque).

Le risque pris par la collectivité peut avoir une contrepartie pour le garant, la collectivité pouvant bénéficier de réservations de logements (jusqu'à 20%). D'autre part, ces garanties, en général, soutiennent une politique sociale qui n'aurait pas vu le jour en son absence. La collectivité en attend donc des retombées tant en termes d'image, de développement que d'augmentation des bases fiscales.

L'encours des dettes garanties s'élève désormais à 43 559 613 € à ce jour. Aucun emprunt garanti n'a été réalisé sur des taux structurés ce qui signifie que la Ville ne garantit pas emprunt toxique.

Il se décompose ainsi :

Bénéficiaires	Encours au 01/01/2024	Poids sur total
CCAS Avrillé (acquisition des bâtiments de la résidence autonomie les Rosiers précédemment loués)	447 112	1%
ALTER +SPLA ANJOU (Sté publique Locale) - Financement des opérations d'aménagement concerté (ZAC) sur la commune	9 835 576	23%
SOCLOVA - Maison de santé	2 500 000	6%
Logements sociaux	30 776 925	71%
<b>TOTAL</b>	<b>43 559 613</b>	<b>100%</b>

## 6. LES GRANDS EQUILIBRES

### 6.1. Les différents niveaux d'épargne

Les prévisions, sur la section de fonctionnement, permettront d'assurer la maîtrise de notre épargne nette (=capacité d'autofinancement) et contribueront à assurer le financement de nos investissements de l'année.

	Prévisionnel	Simulation
	2023	2024
Epargne brute	3 291	3 600
taux d'épargne brute (EB/RRF)	18,13%	18%
Epargne nette	2 626	3 112

*Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.*

*\*Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.*

*Epargne nette = épargne brute – annuité de la dette.*

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

- Il est généralement admis qu'un ratio **de 8% à 15%** est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.
- L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100 d'épargne brute permettent de financer 100 d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000. C'est un effet de levier de 1 à 10.
- Ainsi, un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager 100 d'épargne brute supplémentaire, permet par le recours à l'emprunt de financer 1000 d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de 100 de l'épargne brute contraint à une réduction de 1000 des investissements.

### 6.2. Le besoin de financement résiduel : le recours à l'emprunt

Sur le mandat, l'emprunt sera mobilisé en priorité pour le financement des projets du mandat. Un plafond prévisionnel de 6 M€ est envisagé.

Besoin de financement	Prévisionnel	Simulations
	2023	2024
C - Ressources investissements budg.	4 878	7 424
D - Dépenses investissements budg.	6 940	13 644
<b>Besoin financement résiduel =C-D</b>	- 2 062	-6 220
<b>Besoin financement section INVT</b>	- 2 062	- 6 220
<b>Total sur la période</b>	-8 282	

*Les besoins de financement (donc potentiellement d'emprunt) sont ceux exprimés en négatif.*

**BP 2024** : les simulations pour l'année 2024 **sont indicatives**, selon la reprise des résultats de 2023 lors du vote du compte administratif en juin 2024 et sous réserve de l'avancée des projets structurants engagés ainsi que de l'octroi des subventions associées.

### 6.3. Capacité de désendettement

Les ratios au dernier CA (compte administratif) mettent en évidence de réelles marges de manœuvre. En effet, ils permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières.

A partir de la CAF brute provisoire 2023 dégagée par l'exploitation, le ratio de désendettement s'établirait à **1,61 année**. Pour information, ce ratio est de **4,26 années** pour la moyenne des communes de même strate nationale.

Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

## 7. LES BUDGETS ANNEXES

Deux budgets annexes viennent compléter le budget principal de la Ville : le budget réserves foncières et celui du multi accueil.

Les orientations budgétaires énoncées pour le budget principal valent pour les budgets annexes.

S'agissant des investissements, le budget multi accueil étant un budget essentiellement de fonctionnement, seront inscrits uniquement des crédits devant répondre au remplacement de matériels hors d'usage afin de ne pas pénaliser la qualité du service rendu.

Le budget réserves foncières est, quant à lui, essentiellement orienté vers la section d'investissement avec des opérations de cessions/acquisitions foncières afin de permettre de dessiner la ville de demain.

Seul ce budget annexe comporte des dettes dont l'encours s'élève au 01 janvier 2024 à 2 753 738 € soit 182 € par habitant.

Les emprunts sont répartis à 64,4% en taux fixe et 35,6% en taux variable. Les taux moyens d'emprunt sont de 2.30%.

Enfin, le tableau ci-dessous montre le désendettement de ce budget à moyen terme puisqu'à partir de 2026, la charge d'emprunt est divisée par deux.

